



Le programme LA RENTRÉE DES VIF*

*violences intrafamiliales



Tous les mardis
septembre 2024



De 18:30 à 20:30

Inscription sur :

institut-dfp.com

03 SEPTEMBRE 2024

18H30-20H30 LE CONTRÔLE COERCITIF : OUTIL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Agathe WEHBÉ, Avocate associée en droit de la famille et du patrimoine
Andreea GRUEV-VINTILA, Docteure en psychologie, maîtresse de conférences habilitée à diriger des recherches, Hors classe, à l'Univ. Paris Nanterre

Concept psycho-social et juridique, le contrôle coercitif permet une appréhension globale de la VIF en identifiant le schéma de comportement de l'auteur, ses mécanismes et la mise en place d'une situation d'emprise.

Utilisé aujourd'hui comme outil de référence des situations de violences, il tend de plus en plus à intégrer notre système juridique.

Ce séminaire vise à sensibiliser les professionnels du droit de la famille au concept de contrôle coercitif et à son impact pour les procédures judiciaires.

10 SEPTEMBRE 2024

18H30-20H30 ACTUALITÉS JURISPRUDENTIELLES DES VIF : OP ET AUTORITÉ PARENTALE

Guillaume BARBE, Avocat Associé IVOIRE
Anne SANNIER, Avocat en Droit de la famille, des personnes et de leur Patrimoine

Appréhender toute l'actualité jurisprudentielle récente sur les VIF : OP & AP.

La prise en compte du contrôle coercitif dans la jurisprudence, l'appréciation du danger en présence d'un enfant, la protection des enfants covictimes, la suspension de l'exercice de l'autorité parentale et/ou le retrait, violence et assistance éducative, les mesures de 515-11 Code civil, la violence de genre dans la jurisprudence européenne, la circonstance aggravante de la violence commise par un ex...

Quelles conséquences en tirer dans le traitement des dossiers transversaux

17 SEPTEMBRE 2024

18H30-20H30 LA PREUVE DANS LES VIF

Xavier LOUISE-ALEXANDRINE, Huissier de Justice Associé
Anne-Sophie LAGUENS, Avocat en droit pénal et droit civil
Anne SANNIER, Avocat en Droit de la famille, des personnes et de leur Patrimoine

Le webinaire preuves et VIF a vocation à présenter l'exercice du droit de la preuve devant les juridictions civiles et pénales dans le cadre du traitement de dossiers marqués par des violences conjugales et intrafamiliales.

Il sera l'occasion de présenter les outils et modalités à disposition du commissaire de justice, mis en œuvre par l'avocat, le tout sous le regard et l'interprétation des jurisprudences européennes et de la Cour de la cassation, en particulier en droit de la famille.

Les regards et pratiques croisés des Commissaires de justice, avocat pénaliste et familialiste seront décryptés pour une meilleure pratique de la problématique dans ce type de dossiers.

24 SEPTEMBRE 2024

18H30-20H30

MÉDIATION ET VIF : UNE CONCILIATION IMPOSSIBLE ?

Joana ANDRADE DA MOTA SILVEIRA, Avocate inscrite au barreau de Versailles

Adeline SUBTIL, Avocate spécialisée en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

Virginie VERNAT, Avocate droit de la famille et droit de l'enfant

Marion VIVIEN, Avocat inscrite au barreau de Paris

Anne-Marion DE CAYEUX, Avocat au Barreau de Paris et spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

La médiation conventionnelle dans les cas de violences intrafamiliales fait débat. Pour certains, elle est inconciliable avec la protection des victimes. Pour d'autres, elle pourrait permettre de régler des problématiques non prises en charge par les procédures. Ce webinaire est l'occasion de s'interroger sur la possibilité d'organiser des médiations conventionnelles en cas de VIF pour que soit assurée la protection des personnes, adultes comme enfants. Quels sont les enjeux à considérer : à quelles conditions peut-on l'envisager, après l'exécution de la condamnation, par des rencontres indirectes ou assistées, quels médiateurs missionner, quid des situations d'emprise ?

Nous présenterons les travaux de recherche menés par l'IDFP, publiés à la revue Lexis Droit de la Famille de mai 2024, qui interrogent les pratiques existantes, présentent l'état du droit et présentent des schémas de précautions et pratiques ainsi qu'un itinéraire de médiation en présence de violences avant / pendant la médiation.

Infos pratiques

Ateliers en distanciel. Lien fourni après inscription.

Inscriptions : [Sur le catalogue IDFP.](#)

Public

Avocats en droit de la famille / pénal, notaires, magistrats, greffiers, assistants de justice, personnel associatif, professionnels du droit... Sans prérequis.

8h de formation continue.



Les 3, 10, 17 et 24 sept. 2024



LexisNexis®

Tarifs

Prix pour le cycle complet :

Adhérents : 120 € HT

Non adhérents : 180 € HT

Prix par atelier :

Adhérents : 40 € HT

Non adhérents : 60 € HT

Possibilité de s'inscrire au cycle complet ou de choisir le ou les atelier.s qui vous intéressent le plus.